



Aide pour sinistrée Tempête Alex

Je m'appelle Célestine, j'ai 86 ans, native et habitante de Saint-Martin-Vésubie, commune dévastée le 2 octobre 2020 par la Tempête Alex. Suite à la crue du torrent du Boréon, ma résidence principale "La Hourquie" construite en 1900, classée au "patrimoine bâti protégé" par la Métropole de Nice dans son PLU (ci-après la fiche Patrimoine), s'est retrouvée en arrêté de péril, au bord d'une falaise de 20 m de haut. Devant le refus des autorités compétentes de conforter provisoirement mon habitation principale en attendant que la route métropolitaine qui passait en dessous de la maison soit refaite (livraison prévue fin 2022), j'ai demandé à une entreprise de travaux public (COZZI) un devis pour la réalisation d'un confortement. Son montant s'élève à 42 075 euros (voir ci-après) et l'assurance ne la prendra pas en charge car elle ne pourra intervenir que pour la réalisation d'un mur une fois les travaux définitifs de la route réalisés par la Métropole de Nice. Avec l'arrivée prévisible des fortes pluies automnales, il est indispensable de sécuriser la maison par la réalisation d'un talus compacté. La bâtisse est encore intacte mais si rien n'est fait

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/oSQR2WHV>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Julie HASLE